

Section 1

Lisez le **Texte 1** et répondez aux **Questions 1, 2 et 3** sur la feuille d'examen.

Texte 1

La trottinette en vogue

Une trottinette est un mode de transport individuel composé normalement d'une planche en aluminium d'à peu près un mètre de long, portée par deux petites roues. À la différence des skateboards, elle comporte un guidon auquel on s'accroche avec les deux mains, ce qui permet de changer de direction en tournant la roue de devant. On se tient debout, un pied posé sur la planche dans le sens de la marche et l'autre étant utilisé pour se propulser en poussant au sol.

5

La trottinette a été conçue à l'origine comme divertissement d'enfant à partir des années 1930. Puis elle est revenue en vogue vers la fin des années 1990, d'abord chez les jeunes dans les pays anglo-saxons séduits surtout par la rapidité de déplacement en ville et par la contribution à la santé du portefeuille ainsi qu'au maintien d'une bonne forme physique. La mode s'est vite répandue dans beaucoup d'autres pays jusqu'à donner naissance à un nouveau sport.

10

C'est une pratique qui peut fournir de grands bienfaits pour la santé physique et mentale, simplement parce que la trottinette encourage l'adoption d'une manière de vivre plus active chez les jeunes. « Après 30 minutes à trottinette, je me sens plus détendu et mieux dans ma peau », explique Joseph, 15 ans. « Sinon, je reste sur le canapé à regarder un écran au détriment de mes yeux – et au grand mécontentement de ma mère. »

15

Certains établissements scolaires urbains vont jusqu'à encourager leurs élèves à arriver à trottinette, tout en insistant sur le port obligatoire du casque et sur une conduite prudente. Mais les adultes, eux aussi, sont de plus en plus nombreux à l'adopter. Voir un adulte sur une trottinette en route pour le bureau n'est plus considéré comme bizarre. Marc, comptable, dit : « Si je prends mon vélo, il faut retenir une place dans un abri sécurisé payant en ville, mais avec ma trottinette je la plie avant de la ranger gratuitement dans un placard au bureau, où elle ne gêne personne. »

20

Mais ce qui explique leur nouvelle popularité en ville, c'est l'idée qui a vu le jour pendant les années 2010 de les équiper d'un petit moteur électrique. En plus d'une vitesse maximale accrue, le moteur offre une autonomie de 30 kms avec une seule charge – à condition d'un parcours plutôt plat et du bon entretien de la surface. C'est vraiment génial !

25

Section 2

Maintenant lisez le **Texte 2** et répondez aux **Questions 4** et **5** sur la feuille d'examen.

Texte 2

Trottoirs interdits aux trottinettes motorisées

Les trottinettes motorisées ont envahi beaucoup de grandes villes françaises, bouleversant les habitudes – et quelques piétons au passage. Elles sont plus dangereuses qu'on ne le pense. Étonnamment, dans beaucoup de pays, ces engins motorisés ne nécessitent ni formation, ni obtention d'un permis, ni même connaissance spécifique du Code de la route. Ils incitent donc des gens inexpérimentés à s'aventurer dans la jungle urbaine, au risque de subir les conséquences des blessures provoquées par des accidents de trottinette de plus en plus fréquents.

5

À l'origine, aucune loi n'existait pour réglementer les trottinettes motorisées qui n'appartenaient à aucune catégorie de véhicule du Code de la route. Leur statut restait donc plutôt flou, tandis que leur nombre se multipliait rapidement et de manière anarchique. Le gouvernement ne savait sur quel pied danser. Devait-il les promouvoir, visant la réduction de l'encombrement de nos rues ? Ou les bannir afin de protéger contre le risque présenté au grand public ?

10

La situation a été compliquée par l'apparition de plusieurs services de location de trottinettes motorisées. Il s'agissait de leur mise à disposition dans les rues chaque matin par une entreprise qui est responsable de leur récupération le soir et du rechargement des batteries pour le lendemain. Mais l'abandon des trottinettes n'importe où, souvent en plein milieu du trottoir, par des locataires qui en avaient fini était particulièrement dangereux pour les gens vulnérables, telles que les personnes à mobilité ou vue réduite. De plus, on tombait (parfois littéralement) sur beaucoup de trottinettes endommagées exprès et, selon les rumeurs, on en repêchait des centaines (avec leurs dangereuses batteries au lithium) sous les ponts de la Seine.

15

20

Il a donc fallu une nouvelle législation qui a été adoptée d'abord à Paris puis appliquée sur tout le territoire français au début des années 2020. La circulation des trottinettes motorisées est interdite sur les trottoirs urbains et le stationnement n'y est possible que si elles ne gênent pas le passage des piétons. À défaut d'une piste cyclable, on tolère l'emprunt en file indienne d'une route dont la vitesse maximale autorisée est inférieure à 50 km/h. Et en cas de non-respect des règles, des sanctions lourdes s'appliquent. Méfiez-vous !

25

BLANK PAGE

Permission to reproduce items where third-party owned material protected by copyright is included has been sought and cleared where possible. Every reasonable effort has been made by the publisher (UCLES) to trace copyright holders, but if any items requiring clearance have unwittingly been included, the publisher will be pleased to make amends at the earliest possible opportunity.

To avoid the issue of disclosure of answer-related information to candidates, all copyright acknowledgements are reproduced online in the Cambridge Assessment International Education Copyright Acknowledgements Booklet. This is produced for each series of examinations and is freely available to download at www.cambridgeinternational.org after the live examination series.

Cambridge Assessment International Education is part of Cambridge Assessment. Cambridge Assessment is the brand name of the University of Cambridge Local Examinations Syndicate (UCLES), which is a department of the University of Cambridge.